

19 Sep 2025 -14:06

Appartient à [Conseil des ministres du 19 septembre 2025](#)

## Adaptations des sanctions administratives communales pour des infractions en matière d'arrêt et de stationnement

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant les sanctions administratives communales pour des infractions en matière d'arrêt et de stationnement.

Le projet modifie l'arrêté royal relatif aux sanctions administratives communales pour les infractions en matière d'arrêt et de stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement et ce, dans les domaines suivants :

- il met l'arrêté royal en conformité avec les modifications du code de la route, notamment en affinant certaines dispositions et en ajoutant les trottinettes électriques
- il met l'arrêté royal en conformité avec les modifications de la loi relative aux sanctions administratives communales, notamment en insérant le panneau de signalisation F111 et en supprimant l'obligation selon laquelle les infractions aux panneaux de signalisation C3, F103 et F111 ne peuvent être constatées qu'au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement
- il rectifie certaines lacunes et contradictions entre les versions française et néerlandaise

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 9 mars 2014 relatif aux sanctions administratives communales pour les infractions en matière d'arrêt et de stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé de Beliris

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

<https://quintin.belgium.be>

[bernard.quintin@quintin.belgium.be](mailto:bernard.quintin@quintin.belgium.be)

Olivier Schotte

Porte-parole (FR)

+32 488 48 93 83

[olivier.schotte@ibz.be](mailto:olivier.schotte@ibz.be)

Veli Yüksel

Porte-parole (NL)

+32 477 34 41 41

[veli.yuksel@ibz.be](mailto:veli.yuksel@ibz.be)